

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 430

17 février 2014

SOMMAIRE

CCC Investment S.à r.l.	20597	Les Ecuries des Prés SA	20613
Ferdelux S.à r.l.	20629	Leska S.A., SPF	20640
Fondation Cancer	20629	Levanter Phoenix S.à r.l.	20636
Incatec S.A.	20638	LeverageSource S. à r.l.	20638
ITG Finco (Luxembourg) S.à r.l.	20629	Liberfy S.A.	20613
Jefferies Umbrella Fund	20639	Lion/Polaris Lux 3 S.A.	20611
JPMorgan Series II Funds	20639	Lion/Polaris Lux 4 S.A.	20612
J.P. Morgan Specialist Funds	20616	Liosoph S.à r.l.	20640
"Kadesh Luxembourg S.à.r.l."	20638	LKM Investments S.A.	20611
KAMPEN S.A. Société de gestion de Patrimoine Familial en abrégé, SPF	20637	LMD International S.A.	20640
Kape S.à r.l. SPF	20637	LMP International S.A.	20611
Kedix S.à r.l.	20638	Lubeworld S.à r.l.	20610
Kedix S.à r.l.	20637	Luso-Self S.à.r.l.	20615
Kelsey Finances Europe S.A.	20618	Lux-Edjar Luxembourg Sàrl	20614
Keyle Investments S.A.	20612	Luxenergie S.A.	20617
KLA Investments S.A.	20594	LUX GREEN Luxembourg s.a.	20640
Kodama S.A.	20636	Lux G Technology S.A.	20614
Kop Maeder Egli S.A.	20611	Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A.	20639
Kop Maeder Egli S.A.	20613	Malermeister Degner S.à r.l.	20628
Kryssada S.à.r.l.	20637	MaxSeal Holdings S.à r.l.	20616
Kulczyk Investments S.A.	20638	Media Vision S.à r.l.	20618
La Générale Immobilière S.à r.l.	20614	Medline Stellar Luxembourg S.à r.l.	20615
L'Alpic, Sàrl	20618	ProLogis Netherlands VII S.à.r.l.	20628
Lama's Temple S.à r.l.	20636	Silverfleet Sixth Investment Company S.à r.l.	20597
LBF Group S.A.	20628	Socoproject Immobilière S.A.	20628
Leander Financial S.à r.l.	20612		
Le Romain SA	20617		

KLA Investments S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 183.086.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

La société à responsabilité limitée "FIDEOM Luxembourg TRUST", ayant son siège social à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 161.475,

constituée, alors sous le dénomination de SBG EXPERTISE, suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, le 6 juin 2011, publié au Mémorial C le 22 juin 2011, numéro 1353,

représentée par son gérant unique Monsieur Joseph STEVENS, expert comptable, né à Namur (Belgique) le 26 février 1966, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons,

ici représenté par Madame Francine MAY, juriste, demeurant professionnellement à Ettelbruck,

en vertu d'une procuration établie au Windhof le 6 décembre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de participations financières qu'il va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «KLA Investments S.A.».

Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich.

Par simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilière ou mobilière, et notamment l'acquisition, la vente la mise en valeur, la location d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,00 €) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,00 €) chacune.

Les actions sont au porteur dans le cadre de la loi sur les SOPARFI.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Art. 6. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 7. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'Administrateur-délégué et d'un autre Administrateur.

En cas d'administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Il ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé au moins cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire toutes les actions au nom de la société constituante.

Les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces, de sorte que la somme de 32.000,- EUR (trente-deux mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Evaluation des Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante Euros (850.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un. Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Salvatore BONGIORNO, expert-comptable, né à Charleroi (B) le 1^{er} juillet 1968, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, qui aura tous pouvoirs pour engager et représenter la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2018.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2018:

La société anonyme ARCAD S.A. (matricule 2007 2227 477) avec siège social à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 131.647.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, la comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 30 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15867. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur *pd.* (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003073/154.

(140002442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

**CCC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Silverfleet Sixth Investment Company S.à r.l.).**

Capital social: EUR 520.936,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 152.513.

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Silverfleet Sixth Investment Company S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liabilities company), (the "Company") having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed dated on March 31, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1084, page 52020, on May 25, 2010 and registered with the Luxembourg Trade Register Section B under number 152 513.

The meeting is presided by Mme Rachel Uhl, with professional address at Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Raphael Raugel, employee, with professional address at Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to decrease the nominal value of the existing issued shares from EUR 25 to EUR 1 and increase of the number of existing issued shares from 500 to 12,500;

2. Conversion of the issued 12,500 shares, representing the whole capital of the Company, in Company Ordinary Shares;

3. Approval of the transfer of 111 Company Ordinary Shares of the Company held by Silverfleet Capital Partners LP to Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP, and of 6,545 Company Ordinary Shares of the Company held by Silverfleet Capital Partners LP to Silverfleet Capital 2011-2012 LP;

4. Creation of 2 different classes of shares, namely Class A and Class B, with such rights and obligations as set forth in the articles of association of the Company;

5. Increase of the Company's share capital by an amount of EUR 508,436 (five hundred eight thousand four hundred thirty-six euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 520,936 (five hundred twenty thousand nine hundred thirty-six euros) by the issuance of:

- 247,988 (two hundred forty-seven thousand nine hundred eighty-eight) Company Ordinary Shares, having a par value of EUR 1 (one euro) each, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 25,523,814 (twenty-five million five hundred twenty-three thousand eight hundred fourteen euros) by contribution in cash and by the issue of:

- 130,224 (one hundred thirty thousand two hundred twenty-four) Class A Shares, having a par value of EUR 1 (one euro) each by contribution in cash;

- 130,224 (one hundred thirty thousand two hundred twenty-four) Class B Shares, having a par value of EUR 1 (one euro) each by contribution in cash;

6. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "CCC Investment S.à r.l.";

7. Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

8. Decision to replace the existing Articles of Association by New Articles of Association;

9. Categorization of Frank Przygodda as A manager, Damien Beckel as A manager, Manfred Schneider as A manager, Neil MacDougall as B manager and Kay Ashton as B manager;

10. Authorization to Frank Przygodda to give individually bank instructions in the name of the Company to Commerzbank International S.A. on the account LU26 0326 1903 1400 0150 held by the Company for any transactions regarding amounts that do not exceed EUR 25,000.00;

11. Waiver of the right to receive consolidated financial statements for the financial year ended December 31, 2013;

12. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution:

It is resolved to decrease the nominal value of the existing issued shares from EUR 25 to EUR 1 and to increase the number of existing issued shares from 500, representing the whole capital of the Company, to 12,500;

Second resolution:

It is decided to convert the issued 12,500 shares, representing the whole capital of the Company, in Company Ordinary Shares.

Third resolution:

The meeting acknowledges that pursuant shares transfer agreements under private seal dated of this moment, which will remain annexed to the present deed.

- Silverfleet Capital Partners LP has transferred 111 Ordinary shares to Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP, and

- Silverfleet Capital Partners LP has transferred 6.545 Ordinary shares to Silverfleet Capital 2011-2012 LP.

Subsequently, the capital is held as follows:

- Silverfleet Capital Partners LP: 5.844 Ordinary shares

- Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP: 111 Ordinary shares

- Silverfleet Capital 2011-2012 LP: 6.545 Ordinary shares

Notification

These shares transfer agreements are accepted and Damien Beckel and Frank Przygodda, acting as managers of the Company consider them as duly notified to the Company, according to article 1690 of the Luxembourg "Code Civil" as amended, pursuant to declarations given by them, which will remain annexed to the present deed

Fourth resolution:

It is resolved to create 2 different classes of shares, namely Class A and Class B, with such rights and obligations as set forth articles of association of the Company.

Fifth resolution:

It is resolved to increase of the Company's share capital by an amount of EUR 508,436 (five hundred eight thousand four hundred thirty-six euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 520,936 (five hundred twenty thousand nine hundred thirty-six euros) by the issuance of:

- 247,988 (two hundred forty-seven thousand nine hundred eighty-eight) Company Ordinary Shares, having a par value of EUR 1 (one euro) each, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 25,523,814 (twenty-five million five hundred twenty-three thousand eight hundred fourteen euros) by contribution in cash and by the issue of:

- 130,224 (one hundred thirty thousand two hundred twenty-four) Class A Shares, having a par value of EUR 1 (one euro) each by contribution in cash;

- 130,224 (one hundred thirty thousand two hundred twenty-four) Class B Shares, having a par value of EUR 1 (one euro) each by contribution in cash;

It is decided to admit the partners:

Silverfleet Capital Partners LP to subscribe 115,947 (one hundred fifteen thousand nine hundred forty-seven) Company Ordinary Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, subject to the payment of the payment of a share premium amounting to 11,933,643 (eleven million nine hundred thirty-three thousand six hundred forty-three euros);

Silverfleet Capital 2011-2012 LP to subscribe 129,830 (one hundred twenty-nine thousand eight hundred thirty) Company Ordinary Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, subject to the payment of the payment of a share premium amounting to EUR 13,362,651 (thirteen million three hundred sixty-two thousand six hundred fifty-one euros);

Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP to subscribe 2,211 (two thousand two hundred eleven) Company Ordinary Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, subject to the payment of the payment of a share premium amounting to EUR 227,520 (two hundred twenty-seven thousand five hundred twenty euros);

Silverfleet Capital Partners LP to subscribe 60,886 (sixty thousand eight hundred eighty-six) Class A Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each;

Silverfleet Capital 2011-2012 LP to subscribe 68,177 (sixty-eight thousand one hundred seventy-seven) Class A Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each;

Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP to subscribe 1,161 (one thousand one hundred sixty-one) Class A Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each;

Silverfleet Capital Partners LP to subscribe 60,886 (sixty thousand eight hundred eighty-six) Class B Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each;

Silverfleet Capital 2011-2012 LP to subscribe 68,177 (sixty-eight thousand one hundred seventy-seven) Class B Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each;

Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP to subscribe 1,161 (one thousand one hundred sixty-one) Class B Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each;

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "Silverfleet Capital Partners LP", prenamed, represented by Mr Raphael Raugel, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to 115,947 (one hundred fifteen thousand nine hundred forty-seven) Company Ordinary Shares, 60,886 (sixty thousand eight hundred eighty-six) Class A Shares and 60,886 (sixty thousand eight hundred eighty-six) Class B Shares, and to have them fully paid up by payment in cash and to have paid the corresponding share premium in cash for an amount of EUR 11,933,643 (eleven million nine hundred thirty-three thousand six hundred forty-three euros), so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 12,171,362 (twelve million one hundred seventy-one thousand three hundred seventy-one euros), as was certified to the undersigned notary.

Thereupon "Silverfleet Capital 2011-2012 LP", prenamed, represented by Mr Raphael Raugel, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to 129,830 (one hundred twenty-nine thousand eight hundred thirty) Company Ordinary Shares, 68,177 (sixty-eight thousand one hundred seventy-seven) Class A Shares and 68,177 (sixty-eight thousand one hundred seventy-seven) Class B Shares, and to have them fully paid up by payment in cash and to have paid the corresponding share premium in cash for an amount of EUR 13,362,651 (thirteen million three hundred sixty-two thousand six hundred fifty-one euros), so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 13,628,835 (thirteen million six hundred twenty-eight thousand eight hundred thirty-five euros), as was certified to the undersigned notary.

Thereupon "Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP", prenamed, represented by Mr Raphael Raugel, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to 2,211 (two thousand two hundred eleven) Company Ordinary Shares, 1,161 (one thousand one hundred sixty-one) Class A Shares and 1,161 (one thousand one hundred sixty-one) Class B Shares, and to have them fully paid up by payment in cash and to have paid the corresponding share premium in cash for an amount of EUR 227,520 (two hundred twenty-seven thousand five hundred twenty euros), so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 232,053 (two hundred thirty-two thousand fifty-three euros), as was certified to the undersigned notary.

Sixth resolution:

The meeting decides to change the registered name of the Company, from "Silverfleet Sixth Investment Company S.à r.l." into "CCC Investment S.à r.l."

Seventh resolution:

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg with immediate effect.

Eighth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to replace the existing Articles of Association by New Articles of Association and to read as follows:

Art. 1. Preliminary. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "CCC Investment S.à r.l." which will be governed by the Luxembourg laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for by the Law and these Articles.

2.3 The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose of and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg and/or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and

rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Luxembourg and/or foreign entity.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or general or strategic advice and support or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any Managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is set at EUR 520,936 (five hundred twenty thousand nine hundred thirty-six euros) represented by

- 260,488 (two hundred sixty thousand four hundred eighty-eight) Company Ordinary Shares of EUR 1 (one euro) each,

- 130,224 (one hundred thirty thousand two hundred twenty-four) Class A Shares of EUR 1 (one euro) each,

- 130,224 (one hundred thirty thousand two hundred twenty-four) Class B Shares of EUR 1 (one euro) each.

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights unless otherwise provided in these Articles.

5.4 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire class(es) of shares as a result of the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellation of classes of shares, such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order starting with class D and finishing with the Company Ordinary Shares.

Art. 6. Distributions.

6.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

6.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's issued capital.

6.3 The General meeting of Shareholder(s) may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the Shareholder(s) proportionally to the shares held, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve, it being understood that each share bears the same dividend right.

6.7 Notwithstanding the preceding provisions, subject to the consent of Silverfleet, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay an advance on dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles; (ii) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and (iii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Art. 7. Management.

7.1 The Company is managed by one or more Manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one Manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of Managers they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers") and each Manager will be appointed as a type A Manager or a type B Manager.

7.2 Silverfleet shall be entitled from time to time to propose for appointment one or more type A Managers out of a list of candidates of which the Shareholders' General Meeting shall appoint these Managers.

7.3 A majority of the Shareholders shall be entitled from time to time to propose for appointment one or more type B Managers out of a list of candidates and the Shareholders' General Meeting shall appoint these Managers (all being referred to as the "Investors' Managers").

7.5 Silverfleet shall be entitled from time to time to propose for appointment one Manager out of a list of candidates of Managers of which the Board of Managers shall appoint the chairman of the Board of Managers (being referred to as the "Chairman").

7.6 Any Manager can be removed "ad nutum" and without cause with a majority of at least 50% (fifty per cent) plus one vote of the votes at the relevant Shareholders' meeting. Notwithstanding the foregoing sentence (i) the right of a party or parties to propose a candidate for appointment to the Board of Managers includes the right to propose the dismissal or suspension of any Manager appointed in accordance with Articles 7.2 to 7.5 of after the nomination by that party or parties, and (ii) the provisions of Articles 7.2 to 7.5 of shall apply mutatis mutandis to the replacement of a Manager.

7.7 Any Shareholder who has the right to nominate a Manager for appointment shall have the right to appoint and remove one observer to the Board of Managers per Manager proposable for appointment by it pursuant to this Article 7, as applicable (each, an "Observer") provided that if such Shareholder ceases to have the right to nominate for appointment a Manager pursuant to this Article 7, as applicable, their right to appoint an Observer pursuant to this Article 7.8 shall also cease and they shall remove any Observer so appointed.

7.8 The Observer shall be given all the information, correspondence and documents in respect of and/or relevant to matters to be considered and/or transacted at Board of Managers meetings that a Manager would reasonably be entitled to receive, and shall be entitled to receive that information (including, without limitation, notice of meetings) at the same time as the Shareholder would be entitled to receive it. With the unanimous consent of the Managers, each Observer shall be entitled to attend and speak at any meetings of the Board of Managers but shall not be entitled to vote, nor shall he/she be regarded as an officer of such Board of Managers or be counted in the quorum of any meeting of such Board of Managers.

Art. 8. Powers of the sole manager or board of managers.

8.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to Articles 7 and 9 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

8.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 9. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers (including at least one type A Manager) or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers (including at least one type A Manager).

Art. 10. Delegation and Agent of the sole manager or board of managers.

10.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents or committees.

10.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's or committee's members' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency or committees.

Art. 11. Meetings and Decisions of the board of managers.

11.1 The board of managers shall meet when convened by one manager.

11.2 Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, and electronic means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

11.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.5 Provided that the Chairman or any two Managers determines that urgent business has arisen, the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed by way of exception, provided that the provisions of Article 11.6 are satisfied and (i) each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology and (ii) the use of such means shall be initiated from Luxembourg, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if (i) a majority of the Managers of the Company is physically present or represented in Luxembourg and (ii) the number of type A Managers present or represented is at least equivalent to the number of type B Managers present or represented, otherwise the relevant Board of Managers meeting of the Company shall be void. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority. No Manager, including the Chairman shall have a casting vote.

11.7 Should the quorum mentioned in Article 11.6 not be constituted at any meeting of the Board of Managers of the Company, the relevant meeting shall be adjourned for five Business Days. The quorum requirements of Article 11.6 shall apply to any such adjourned meeting.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present at the meeting. Extracts shall be certified by any Managers or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.9 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of a Board of Managers.

Art. 12. Powers of the general meeting of Shareholders.

12.1 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. One vote is attached to each Share.

12.2 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at Shareholders' meetings to be convened. A minimum of ten Business Days' notice of each Shareholders' meeting accompanied by a note of the venue for such meeting and an agenda shall be given to the Shareholders.

12.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

12.4 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

12.5 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

12.6 Unless otherwise provided for by the Law or these Articles, collective decisions are validly taken by Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

12.7 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Furthermore, any transfer of Company Shares to a person who is not at such time a Shareholder and any new issues of Company Shares requires the consent of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital.

Art. 13. Business year.

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the 31 December.

13.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers prepares a balance sheet, a profit and loss statement and an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

13.3 Each Shareholder may inspect the above balance sheet, profit and loss statement and inventory at the Company's registered office.

Art. 14. Redemption, dissolution and liquidation.

14.1 The General Meeting of Shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

14.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting of Shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

14.3 When the liquidation is closed, the assets of the Company will be allocated to the Shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 15. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 16. Definitions and interpretation.

16.1 In these Articles, the following words and expressions shall (except where the context otherwise requires) have the following meanings:

“Business Day”	means a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks are generally open in Luxembourg, Frankfurt and London for the transaction of normal banking business;
“Company Ordinary Share”	means a Company Ordinary Share of EUR 1 nominal value in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles;
“Register”	means the Company’s register of Shareholders;
“Shares”	means all shares and any shares derived therefrom, whether by conversion, consolidation or subdivision, or by way of rights or bonus issue or otherwise, at the relevant time in issue in the Company, unless the context requires otherwise;
“Shareholder”	means a registered holder of Shares;
“Silverfleet”	means Silverfleet Capital Partners LLP (a limited liability partnership incorporated in England and Wales (registered number OC321508) having its registered office at 5 Fleet Place, London EC4M 7RH) or such other person as may be notified in writing to the Company by a majority of the Shareholders from time to time;

16.2 Words incorporating the masculine gender only include the feminine and neuter genders, and words incorporating the singular number only include the plural and vice versa.

16.3 Clause headings are for ease of reference only and do not affect the construction or interpretation of these Articles.

16.4 References to persons shall include bodies corporate, unincorporated associations and partnerships."

Ninth resolution:

It is resolved to categorize:

- Frank Przygodda, who is already manager, as A manager
- Damien Beckel, who is already manager, as A manager
- Manfred Schneider, who is already manager, as A manager
- Neil MacDougall, who is already manager, as B manager
- Kay Ashton, who is already manager, as B manager

Tenth resolution:

It is decided to authorise Mr. Frank Przygodda to give individually bank instructions in the name of the Company to Commerzbank International S.A. on the account LU26 0326 1903 1400 0150 held by the Company for any transactions regarding amounts that do not exceed EUR 25,000.00.

Eleventh resolution:

According to the law on consolidation criteria, the shareholders waive the right to receive the consolidated financial statements for the financial year ended December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire en résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Silverfleet Sixt Investment Company S.à r.l.", «société à responsabilité limitée», («la Société») ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1084, page 52020, le 25 mai 2010, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 152 513.

L'assemblée est présidée par Mme Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphael Raugel, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de diminuer la valeur nominale des parts sociales existantes de EUR 25.- à EUR 1.- et augmentation du nombre existant de parts sociales de 500 (cinq cents) à 12,500 (douze mille cinq cents);

2. Conversion des 12.500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, en Parts Sociales Ordinaires;

3. Approbation du transfert de 111 Parts Sociales Ordinaires de la Société détenues par Silverfleet Capital Partners LP à Silverfleet Capital Partners affiliates' Fund LP, et du transfert de 6,545 Parts Sociales Ordinaires de la Société détenues par Silverfleet Capital Partners LP à Silverfleet Capital 2011-2012 LP;

4. Création de 2 nouvelles classes de parts sociales, nommées Parts Sociales A et Parts Sociales B, avec les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société;

5. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 508.436 EUR (cinq cent huit mille quatre cent trente-six euros) de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) pour le porter au montant de 520.936 EUR (cinq cent vingt mille neuf cent trente-six euros) par l'émission de:

- 247.988 (deux cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de EUR 25.523.814 (vingt-cinq millions cinq cent vingt-trois mille huit cent quatorze euros) par apport en numéraire, et par l'émission de:

- 130.224 (cent trente mille deux cent vingt-quatre) Parts Sociales A d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire;

- 130.224 (cent trente mille deux cent vingt-quatre) Parts Sociales B d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire.

6. Modification de la dénomination de la Société, à changer en «CCC Investment S.à r.l.»;

7. Transfert du siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

8. Décision de remplacer les statuts de la société déjà existants par de nouveaux statuts;

9. Catégorisation de Frank Przygodda en tant que gérant de type A, Damien Beckel en tant que gérant de type A, Manfred Schneider en tant que gérant de type A, Neil MacDougall en tant que gérant de type B et Kay Ashton en tant que gérant de type B;

10. Autorisation donnée à Frank Przygodda pour donner individuellement des ordres bancaires au nom de la Société à la Commerzbank International S.A. sur le compte LU26 0326 19036 1400 0150 détenu par la Société pour toute transactions d'un montant ne dépassant pas EUR 25.000.-.

11. Renonciation au droit d'obtenir des états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2013;

12. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'assemblée décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé de diminuer la valeur nominale des parts sociales existantes de EUR 25.- chacune à EUR 1.- chacune et d'augmenter le nombre existant de parts sociales de 500, représentant l'intégralité du capital social à 12,500.

Seconde résolution:

Il est décidé d'approuver la conversion des 500 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, en Parts Sociales Ordinaires.

Troisième résolution:

L'assemblée constate qu'en vertu de contrats de cessions de parts intervenues à l'instant sous seing privé:

- Silverfleet Capital Partners LP a transféré 111 Parts Sociales Ordinaires de la Société à Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP, et
- Silverfleet Capital Partners LP a transféré 6.545 Parts Sociales Ordinaires de la Société à Silverfleet Capital 2011-2012 LP.

Les contrats de cessions de parts, signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Suite à ces cessions, le capital est détenu comme suit:

- Silverfleet Capital Partners LP: 5.844 Parts Sociales Ordinaires
- Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP: 111 Parts Sociales Ordinaires
- Silverfleet Capital 2011-2012 LP: 6.545 Parts Sociales Ordinaires

Signification

Ces cessions de parts sont acceptées et Monsieur Damien Beckel et M. Frank Przygodda, agissant en tant que gérants de la Société les considèrent comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que cela résulte de déclarations émises par eux, lesquelles signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Quatrième résolution:

Il est décidé de créer 2 nouvelles classes de parts sociales, nommées Parts Sociales A et Parts Sociales B, avec les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société.

Cinquième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 508.436 EUR (cinq cent huit mille quatre cent trente-six euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 520.936 EUR (cinq cent vingt mille neuf cent trente-six euros) par l'émission de:

- 247.988 (deux cent quarante-sept mille neuf cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales Ordinaires, d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de EUR 25.523.814 (vingt-cinq millions cinq cent vingt-trois mille huit cent quatorze euros) par apport en numéraire, et par l'émission de:
 - 130.224 (cent trente mille deux cent vingt-quatre) Parts Sociales A d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire;
 - 130.224 (cent trente mille deux cent vingt-quatre) Parts Sociales B d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter la souscription de toutes les nouvelles parts sociales comme suit:

"Silverfleet Capital Partners LP" souscrit 115.947 (cent quinze mille neuf cent quarante-sept) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de EUR 11.933.643 (onze millions neuf cent trente-trois mille six cent quarante-trois euros);

"Silverfleet Capital 2011-2012 LP" souscrit 129.830 (cent vingt-neuf mille huit cent trente) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de EUR 13.362.651 (treize millions trois cent soixante-deux mille six cent cinquante-et-un euros);

"Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP" souscrit 2.211 (deux mille deux cent onze) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, sujettes au paiement d'une prime d'émission de EUR 227.520 (deux cent vingt-sept mille cinq cent vingt euros);

"Silverfleet Capital Partners LP" souscrit 60.886 (soixante mille huit cent quatre-vingt-six) Parts Sociales A d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

"Silverfleet Capital 2011-2012 LP" souscrit 68.177 (soixante-huit mille cent soixante-dix-sept) Parts Sociales A d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

"Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP" souscrit 1.161 (mille cent soixante-et-un) Parts Sociales A d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

"Silverfleet Capital Partners LP" souscrit 60.886 (soixante mille huit cent quatre-vingt-six) Parts Sociales B d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

"Silverfleet Capital 2011-2012 LP" souscrit 68.177 (soixante-huit mille cent soixante-dix-sept) Parts Sociales B d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

"Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP" souscrit 1.161 (mille cent soixante-et-un) Parts Sociales B d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

Intervention - Souscription - Paiement

Ensuite "Silverfleet Capital Partners LP", prénommée, représentée par Raphael Raugel, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 115.947 (cent quinze mille neuf cent quarante-sept) Parts Sociales Ordinaires, 60.886 (soixante mille huit cent quatre-vingt-six) Parts Sociales A et 60.886 (soixante mille huit cent quatre-vingt-six) Parts Sociales B, et les libérer intégralement en numéraire ensemble avec les primes d'émission d'un montant de EUR 11.933.643 (onze millions neuf cent trente-trois mille six cent quarante-trois euros), par apport en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.171.362 (douze millions cent soixante et onze mille trois cent soixante-deux euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Ensuite "Silverfleet Capital 2011-2012 LP", prénommée, représentée par Raphael Raugel, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 129.830 (cent vingt-neuf mille huit cent trente) Parts Sociales Ordinaires, et 68.177 (soixante-huit mille cent soixante-dix-sept) nouvelles Parts A et 68.177 (soixante-huit mille cent soixante-dix-sept) nouvelles Parts B, et les libérer intégralement en numéraire ensemble avec les primes d'émission d'un montant de EUR 13.362.651 (treize millions trois cent soixante-deux mille six cent cinquante-et-un euros), par apport en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 13.628.835 (treize millions six cent vingt-huit mille huit cent trente-cinq euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Ensuite "Silverfleet Capital Partners Affiliâtes' Fund LP", prénommée, représentée par Raphael Raugel, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 2.211 (deux mille deux cent onze) Parts Sociales Ordinaires, et 1.161 (mille cent soixante-et-un) Parts Sociales A et 1.161 (mille cent soixante-et-un) Parts Sociales B, et les libérer ensemble avec les primes d'émission d'un montant de EUR 227.520 (deux cent vingt-sept mille cinq cent vingt euros), par apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 232.053 (deux cent trente-deux mille cinquante-trois euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Silverfleet Sixth Investment Company S.à r.l." en "CCC Investment S.à ri".

Septième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège

social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Huitième résolution:

Suite aux résolutions prises ci-dessus, il est décidé de remplacer les statuts de la société déjà existants par de nouveaux statuts, de la façon suivante:

« **Art. 1^{er}. Préambule.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CCC Investment S.à r.l." qui sera régie par les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (la "Société"), et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues par la Loi et par les Statuts.

2.3 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société au sein de la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, vendre ou disposer de toute autre façon, et détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans des entités luxembourgeoises et/ou étrangères, notamment par le biais de la souscription ou de l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dette sous quelque forme que ce soit. La Société peut en outre prendre part à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute entité luxembourgeoise et/ou étrangère.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou tout conseil et support d'ordre général ou stratégique ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, que celui-ci soit substantiel ou non, ou à toutes sociétés qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Liées"),

étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, conclure les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds, notamment par l'émission sans appel public à l'épargne de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter ou déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans les conditions qu'elle pourra considérer comme appropriées, avec ou sans sûretés;

3.3.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de son fonds de commerce ou de ses actifs (présents ou futurs), ou par l'une ou plusieurs de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Liées, ou de leur Gérant ou directeurs respectifs, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser tous investissements ou opérations juridiques, commerciaux, techniques ou financiers, et de manière générale toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou toutes opérations visant directement ou indirectement à faciliter l'accomplissement de celui-ci dans tous les secteurs susvisés.

Art. 4. Durée. La Société est constituée sans limitation de durée.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 520.936 (cinq cent vingt mille neuf cent trente-six mille euros) composé de
- 260.488 (deux cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales Ordinaires de la Société d'1 EUR (un euro) chacune,

- 130.224 (cent trente mille deux cent vingt-quatre) Parts Sociales A de la d'1 EUR (un euro) chacune,

- 130.224 (cent trente mille deux cent vingt-quatre) Parts Sociales B de la d'1 EUR (un euro) chacune,

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les parts sociales confèrent des droits identiques sauf mention contraire dans les Statuts.

5.4 Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'une classe de parts sociales, et ce compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes(s) de parts sociales suivant le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces classes(s) de parts sociales. En cas de rachat et d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats seront réalisés dans l'ordre numérique décroissant, en partant des parts sociales de classe D et en finissant par les Parts Sociales Ordinaires.

Art. 6. Distributions.

6.1 Les bénéfices au titre d'un exercice social, après déduction des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

6.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour-cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour-cent du capital social émis de la Société.

6.3 L'assemblée générale des associés décidera, au vote à la majorité déterminée par la Loi, de distribuer le solde aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent, en tant que dividendes ou le reporter ou l'affecter à une réserve extraordinaire, étant entendu que part sociale porte le même droit à dividende.

6.4 Nonobstant les stipulations précédentes, sous réserve de l'accord de Silverfleet, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de proposer le versement d'acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts (ii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des actifs de la Société; et (iii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés devront être remboursées par le ou les Associé(s).

Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés. Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") et chaque Gérant sera nommé en tant que Gérant de catégorie A ou Gérant de catégorie B.

7.2 Silverfleet est autorisée à proposer, pour nomination, un ou plusieurs Gérant de catégorie A sur une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera ces gérants.

7.3 Une majorité d'Associés est autorisée à proposer, pour nomination, un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B sur une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera ces gérants (tous étant désignés comme les "Gérants Investisseurs").

7.5 Silverfleet est autorisée à proposer, pour nomination, un Gérant sur une liste de candidats de Gérants parmi lesquels le Conseil de Gérance nommera le président du Conseil de Gérance (désigné comme le "Président").

7.6 Tout Gérant peut être démis de ses fonctions ad nutum et sans motif à une majorité de 50 % (cinquante pour-cent) plus une voix des votes lors d'une réunion des Associés. Nonobstant la phrase précédente (i) le droit d'une ou plusieurs partie(s) de proposer, pour nomination, un candidat au Conseil de Gérance inclut le droit de proposer la révocation ou la suspension de tout Gérant nommés conformément aux Articles 7.2 à 7.5, suite à la nomination par cette ou ces partie(s) et (ii) les stipulations des Articles 7.2 à 7.5 sont applicables mutatis mutandis au remplacement d'un Gérant.

7.7 Tout Associé, qui a le droit de proposer un Gérant pour nomination, a également le droit de nommer et de révoquer un observateur du Conseil de Gérance de la Société par Gérant proposé à la nomination par lui conformément au présent Article 7, tel qu'applicable (chacun étant un "Observateur") étant entendu que si cet Associé cesse d'avoir le droit de proposer pour nomination un Gérant conformément au présent Article 7, tel qu'applicable, ses droits de nommer un Observateur conformément à l'Article 7.8 cesseront également, au même titre qu'il devra révoquer tout Observateur ainsi nommé.

7.8 L'Observateur reçoit toutes les informations, correspondances et documents en rapport avec et/ou concernant des questions à prendre en considération et/ou traitées lors des réunions du Conseil de Gérance qu'un Gérant peut raisonnablement prétendre recevoir, et est en droit de recevoir ces informations (notamment les convocations aux réunions) au moment où l'Associé est en droit de les recevoir. Avec l'accord unanime des Gérants, chaque Observateur est autorisé à participer et à s'exprimer lors des réunions du Conseil de Gérance mais n'est pas autorisé ni à voter ni à être considéré comme un membre de ce Conseil de Gérance, ni même être pris en compte dans le quorum de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 8. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

8.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 7 et 9 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 9. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants (incluant au moins un Gérant de catégorie A) ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants (incluant au moins un Gérant de catégorie A).

Art. 10. Délégation et Mandataire du gérant unique ou du conseil de gérance.

10.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires/comités ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine(nt) les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire/comité, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance.

11.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

11.2 Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion. Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-duché de Luxembourg. La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et heure fixées lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

11.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

11.4 Tout Gérant peut agir lors de toute réunion du Conseil de Gérance en donnant procuration par écrit, par télégramme, par télécopie, par courrier électronique ou par la poste à un autre Gérant pour le représenter. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone en confirmant par la suite par écrit.

11.5 A condition que le Président ou deux Gérants estiment qu'il y a urgence, l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est par exception autorisée sous réserve du respect des stipulations de l'Article 11.6 et si (i) chaque Gérant participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie et si (ii) ce procédé est initié à partir du Luxembourg, chaque Gérant participant étant réputé être présent à la réunion et étant habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

11.6 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions si (i) une majorité de Gérants de la Société est physiquement présente ou représentée à Luxembourg et (ii) le nombre des Gérants de catégorie A présents ou représentés est au moins équivalent au nombre des Gérants de catégorie B présents ou représentés, faute de quoi la réunion du Conseil de Gérance concernée sera nulle. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple. Aucun Gérant, y compris le Président, n'a de voix prépondérante.

11.7 Si le quorum mentionné au paragraphe 11.6 n'est pas atteint à l'une quelconque des réunions du Conseil de Gérance de la Société, la réunion considérée sera ajournée de cinq Jours Ouvrés. Le quorum mentionné au paragraphe 11.6 doit être atteint à l'une quelconque des réunions ajournées.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

11.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

12.1 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Une voix est attachée à chaque Part Sociale.

12.2 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer. La convocation à l'assemblée générale des Associés accompagnée d'une note sur le lieu ainsi que l'ordre du jour devra être envoyé aux Associés avec un préavis minimum de dix Jours Ouvrés.

12.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

12.4 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

12.5 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

12.6 Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

12.7 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales de la Société, sous réserve de toutes autres dispositions légales. En outre, toute Cession de Parts Sociales de la Société à une personne qui n'est pas, à l'instant considéré, un Associé de la Société ainsi que toute nouvelle émission de Parts Sociales de la Société requièrent l'approbation d'Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales de la Société.

Art. 13. Exercice social.

13.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un bilan, un compte de résultat et un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

13.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits bilan, compte de résultat et inventaire au siège social de la Société.

Art. 14. Rachat, dissolution et liquidation.

14.1 L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou, le cas échéant, l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

14.2 La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

14.3 La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront distribués

Art. 15. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 16. Définitions et interprétation.

16.1 Dans les présents Statuts, les termes et expressions suivants ont les significations suivantes (sauf lorsque le contexte impose une autre signification):

"Associé"	signifie un titulaire de Parts Sociales inscrit dans les registres;
"Jour Ouvré"	signifie tout jour (excepté les samedis et dimanches) pendant lequel les banques ouvrent généralement au Luxembourg, Francfort et à Londres pour les opérations bancaires courantes;
"Part Sociale Ordinaire de la Société"	signifie une Part Sociale Ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumise aux restrictions stipulées dans les Statuts;
"Parts Sociales"	signifie toutes les parts sociales et toutes parts qui en proviennent, que ce soit par conversion, consolidation ou subdivision, ou au moyen de droits ou de primes d'émission ou autrement, émises par la Société et en circulation au moment considéré, sauf lorsque le contexte impose une interprétation différente;
"Registre"	signifie le registre des Associés de la Société;
"Silverfleet"	signifie Silverfleet Capital Partners LLP (une limited liability partnership immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro OC321508, ayant son siège social à 5 Fleet Place, London EC4M 7RH) ou toute autre personne pouvant être notifiée à tout moment par écrit à la Société par une majorité d'Associés;

16.2 Les termes définis ci-dessus ont une signification qui s'applique tant au masculin qu'au féminin et tant au singulier qu'au pluriel.

16.3 Les intitulés sont inclus pour la seule commodité et n'affectent pas l'interprétation des présents Statuts.

16.4 Les références à des personnes englobent des organismes, associations et sociétés de personnes dotés ou non de la personnalité morale.»

Neuvième résolution:

L'assemblée décide de catégoriser:

- Frank Przygodda, qui est déjà gérant, en tant que gérant de type A
- Damien Beckel, qui est déjà gérant, en tant que gérant de type A
- Manfred Schneider, qui est déjà gérant, en tant que gérant de type A
- Neil MacDougall, qui est déjà gérant, en tant que gérant de type B
- Kay Ashton, qui est déjà gérant, en tant que gérant de type B

Dixième résolution:

Conformément à la loi sur les critères de consolidation, l'assemblée générale décide de renoncer à son droit à recevoir des états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital, de son changement de forme légale et de son transfert de parts sociales, s'élève à environ sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R.UHL, R.RAUGEL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58998. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014002589/764.

(140001634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Lubeworld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 169.490.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 13 janvier 2014.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2014006956/16.

(140006851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

LMP International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.486.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013

Madame Nadine LAMBALLAIS, née le 01/01/1972 à Thionville (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommée en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société

LMP INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014006954/13.

(140007460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

LKM Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.528.

—
Décision de l'administrateur unique

L'administrateur unique de la Société décide de transférer le siège social de 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet rétroactif au 23 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Pascal ROBINET

Administrateur Unique

Référence de publication: 2014006952/14.

(140007308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Kop Maeder Egli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.981.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014006926/11.

(140007409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Lion/Polaris Lux 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.902.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 9 janvier 2014

En date du 9 janvier 2014, l'actionnaire unique a pris acte des démissions de Monsieur Paul COOPER, en tant qu'Administrateur A de la société et de Madame Elizabeth TIMMER en tant qu'Administrateur B de la société et ce avec effet rétroactif au 19 décembre 2013.

L'actionnaire unique a décidé de nommer Monsieur Richard LEWIS, né le 4 février 1967 à Cardiff, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni, en tant qu'Administrateur A de la société et ce avec effet rétroactif au 19 décembre 2013 et de nommer Monsieur Carsten Sons, né le 16 novembre 1975 à Dusseldorf (Allemagne), ayant comme adresse professionnelle 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B de la société et ce avec effet rétroactif au 19 décembre 2013.

Les nouveaux mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2015, qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs A:

- Richard Lewis
- Javier Ferran

Administrateurs B:

- Richard Brekelmans
- Michael Verhulst
- Carsten Söns

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2014006936/30.

(140007406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Leander Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.279.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de Gérant de la société Leander Financial S.à r.l. avec effet au 6 janvier 2014.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014006933/12.

(140006856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Keyle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.129.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation volontaire de la société s'est clôturée en date du 27 décembre 2013.

Le dépôt et la conservation des livres et des documents sociaux se feront au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour une durée de 5 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014006924/12.

(140007317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Lion/Polaris Lux 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.903.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 9 janvier 2014

En date du 9 janvier 2014, l'actionnaire unique a pris acte des démissions de Monsieur Paul COOPER, en tant qu'Administrateur A de la société et de Madame Elizabeth TIMMER en tant qu'Administrateur B de la société et ce avec effet immédiat.

L'actionnaire unique a décidé de nommer Monsieur Richard LEWIS, né le 4 février 1967 à Cardiff, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni, en tant qu'Administrateur A de la société et ce avec effet rétroactif au 19 décembre 2013 et de nommer Monsieur Carsten Sons, né le 16 novembre 1975 à Düsseldorf, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B de la société et ce avec effet rétroactif au 19 décembre 2013.

Les nouveaux mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2015, qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs A:

- Richard Lewis
- Javier Ferran

Administrateurs B:

- Richard Brekelmans
- Michael Verhulst
- Carsten Söns

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2014006937/30.

(140006714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Kop Maeder Egli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.981.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2014006927/11.

(140007410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Liberfy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.851.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013

Madame Nadine LAMBALLAIS, née le 01/01/1972 à Thionville (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommée en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

Pour la société

LIBERFY S.A.

Référence de publication: 2014006950/13.

(140007502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Les Ecuries des Prés SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3347 Leudelange, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 125.296.

Extraits des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 16 juin 2013 à Luxembourg

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Thiry François, demeurant 28 rue du Luxembourg. L-8077 Bertrange, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2019.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Mme Elisabeth Elvire dite Liette Brausch, demeurant 28 rue du Luxembourg, L-8077 Bertrange, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2019.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Josy Sunnen, demeurant 14, rue de cessange, L-3347 Leudelange, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2019.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Madame Chantal Wersandt, demeurant 14, rue de cessange, L-3347 Leudelange, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2019.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Thiry François, demeurant 28 rue du Luxembourg, L-8077 Bertrange, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2019.

Pouvoir de signature: Avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Josy Sunnen, demeurant 14, rue de cessange, L-3347 Leudelange, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2019.

Pouvoir de signature: Avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Alain Godar demeurant 2, rue du Stade J.F. Kennedy, L-3502 Dudelange, pour une durée de six années, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2019.

Les Ecuries des Prés S.A.

Référence de publication: 2014006947/30.

(140006766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Lux G Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.533.

Extrait des résolutions des administrateurs prises en date du 8 janvier 2014

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19 - 21 Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, Luxembourg vers le 20 RUE DE LA POSTE, L-2346 LUXEMBOURG, LUXEMBOURG avec effet au 8 janvier 2014

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014006959/14.

(140007334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

La Générale Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 62, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 14.349.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006940/10.

(140007007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Lux-Edjar Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.305.000,00.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 150.947.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3.03.2010

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 12 décembre 2013, il résulte que:

- Mme Christine Louis-Haberer a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la société avec effet au 11 décembre 2013;

- Mr Antoine Signorino-Gelo, née le 29 avril 1973 à Metz, France, résident professionnellement au 21, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B de la société avec effet au 12 décembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-EDJAR Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2014006938/18.

(140006879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Medline Stellar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 970.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 159.303.

—
EXTRAIT

Le 23 décembre 2013, l'associé unique de la Société, Stellar Holdco, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, bâtiment Corporate Trust Center, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée sous le numéro 4932829, a transféré toutes les 970.000 parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de EUR 1,00 chacune, à Medline Bermuda L.P., une exempted partnership and limited partnership existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social au 12, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, et enregistrée auprès du registre des sociétés des Bermudes (Bermuda Registrar of Companies) sous le numéro 48547, agissant par son associé commandité (general partner) Stellar Holdco, LLC, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014006982/20.

(140007101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Luso-Self S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 211, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 54.792.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2013

Ordre du jour:

1. Cession de parts

Résolutions prises:

Les associés:

1) Monsieur RAMOS PINTO José Maria, gérant technique, né au Portugal, le 27 janvier 1947, demeurant à L-3332 Fennange, 1 rue des Champs (275 parts);

2) Madame RAMALHO GUERRA Maria Albertina, pensionnée, née au Portugal, le 9 juillet 1948, demeurant à L-3332 Fennange, 1 rue des Champs (225 parts);

de la société à responsabilité limitée LUSO-SELF, ayant son siège social à L-3515 Dudelange, 211 route de Luxembourg;

Ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Monsieur RAMOS PINTO José Maria propriétaire de 275 parts de la société à responsabilité limitée LUSO-SELF, établie et ayant son siège social à Dudelange;

Monsieur RAMOS PINTO José Maria cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Madame RAMALHO GUERRA Maria Albertina, qui accepte, 175 parts de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus, le capital social de la société LUSO-SELF S.à r.l. représenté par cent (500) parts sociales, est répartie comme suit:

RAMOS PINTO José Maria	100 parts sociales
RAMALHO GUERRA Maria Albertina	400 parts sociales
Total: cinq cent parts sociales	500 parts sociales

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Monsieur RAMOS PINTO José Maria reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Dudelange, le 23 décembre 2013, en 2 exemplaires.

RAMOS PINTO José Maria /
RAMALHO GUERRA Maria Albertina

Référence de publication: 2014006958/32.

(140006812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

MaxSeal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 183.279.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession des parts sociales signée en date du 7 janvier 2014 que Monsieur Alexandre TASKIRAN a transféré les 500 (cinq cents) parts sociales qu'il détenait dans la société MaxSeal Holdings S.à r.l. à la société CASA TASCA CORP., une société de droit des Îles Britanniques Vierges, ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, enregistrée au Registrar of International Business Companies sous le numéro 399628.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014006981/16.

(140007384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

J.P. Morgan Specialist Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 151.450.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2013

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a décidé de réélire Messieurs Jacques Elvinger, Trevor C. Ash, Jean Frijns et Monsieur Nicolas Deblauwe en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 juin 2014.

- L'Assemblée a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 juin 2014.

Au 18 décembre 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jacques Elvinger (Président du Conseil d'Administration)
- M. Trevor C. Ash
- M. Jean Frijns
- M. Nicolas Deblauwe

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

J.P. Morgan Specialist Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014006907/25.

(140006762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Luxenergie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 23, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 34.538.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 16 avril 2013 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Romain BECKER, Président, L-2510 Strassen, rue Schafsstrachen, 37.

Monsieur Paul WEIS, Administrateur-délégué, L-8337 Capellen, rue Michel Rodange, 2.

Monsieur Ingo BOTH, Administrateur, D-54338 Schweich, Kornblumenweg 2.

Monsieur Emile KIEFFER, Administrateur, L-1870 Luxembourg, Kohlenberg, 32.

Monsieur Pierre-Emile KIEFFER, Administrateur, L-1420, Luxembourg, avenue Gaston Diderich, 271.

Monsieur Jean LUCIUS, Administrateur, L-5371 Schuttrange, Hoimesbusch, 11. Monsieur Marc REIFFERS, Administrateur, L-6188 Gonderange, Op der Tonn, 71.

Leur mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006965/22.

(140006698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Le Romain SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 79.752.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Luxembourg, le 7 janvier 2014 à 10.00 heures.

Les actionnaires de la société 'Le Romain S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Pasquale CORCELLI, entrepreneur,

demeurant à L-2167 LUXEMBOURG, 60, rue des Muguetts;

- Madame Lina CORCELLI, employée privée,

demeurant à L-1457 LUXEMBOURG, 82, rue des Eglantiers;

- Madame Aurelia CORCELLI, employée privé,

demeurant à L-1529 LUXEMBOURG, 44, rue Raoul Follereau.

2) le mandat de l'administrateur-déléguée est reconfirmé et renouvelé:

- Madame Lina CORCELLI, employée privée,

demeurant à L-1457 LUXEMBOURG, 82, rue des Eglantiers;

3) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- La société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue (RC B 35889).

4) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2014006946/29.

(140007449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Kelsey Finances Europe S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 116.956.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIARE (Luxembourg)S.A.
Boite Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014006923/14.

(140007154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

L'Alpic, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weichbaendchen.
R.C.S. Luxembourg B 127.252.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006931/9.

(140006826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Media Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 183.047.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty-fourth day of December.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. Mr Fardad Zabetian, born in Tehran, Iran, on 16 September 1973, professionally residing at 222 East 34th Street, New York, NY 10016, United States of America,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given in New York, on 23 December 2013, and

2. Mrs Annabelle Gazzo, born in Saint-Mandé, France, on 2 November 1983, residing at professionally residing at 222 East 34th Street, New York, NY 10016, United States of America,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in New York, on 23 December 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Media Vision S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers, which shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, Removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- ten thousand six hundred twenty-five (10,625) shares have been subscribed by Mr Fardad Zabetian, aforementioned, represented as stated above, for the amount of ten thousand six hundred twenty-five euro (EUR 10,625); and
- one thousand eight hundred and seventy-five (1,875) shares have been subscribed by Mrs Annabelle Gazzo, represented as stated above, aforementioned, for the amount of one thousand eight hundred and seventy five euro (EUR 1,875).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Mr Fardad Zabetian, born in Teheran, Iran, on 16 September 1973, professionally residing at 222 East 34th Street, New York, NY 10016, United States of America, as class A manager; and

(ii) Mrs Catherine Koch, born in Sarreguemines, France, on 12 February 1965, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as class B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Fardad Zabetian, né à Theran, Iran, le 16 septembre 1973, résidant professionnellement au 222 East 34th Street, New York, NY 10016, Etats-Unis d'Amérique, dûment représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 23 décembre 2013, et

2) Madame Annabelle Gazzo, née à Saint-Mandé, France, le 2 novembre 1983, résidant au 222 East 34th Street, New York, NY 10016, Etats-Unis d'Amérique, dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 23 décembre 2013.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Media Vision S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, l'enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur

de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance, incluant au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs

d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- dix mille six cents vingt-cinq (10.625) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Fardad Zabetian, susmentionné, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant de dix mille six cents vingt-cinq euros (EUR 10.625);
- mille huit cent soixante-quinze (1.875) parts sociales ont été souscrites par Madame Annabelle Gazzo susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 1.875).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes est sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Fardad Zabetian, né à Téhéran, Iran, le 16 septembre 1973, résidant professionnellement au 222 East 34th Street, New York, NY 10016, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A; et

(ii) Madame Catherine Koch, née à Sarreguemines, France, le 12 février 1965, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2013. REM/2013/2320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002426/535.

(140001743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

ProLogis Netherlands VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006254/9.

(140005786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Malermeister Degner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 36, rue Sainte Anne.

R.C.S. Luxembourg B 51.802.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006210/9.

(140005869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Socoproject Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 30, Zone Industrielle Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 89.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006335/9.

(140005804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

LBF Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006163/9.

(140005723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Fondation Cancer, Fondation.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 209, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg G 25.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2013

Le conseil a décidé de nommer Monsieur Yves Nosbusch, demeurant L-1820 Luxembourg, 2, rue Antoine Jans, comme nouvel administrateur pour une durée se terminant le 20 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014006766/11.

(140006746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Ferdelix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 143.345.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014006776/14.

(140007054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

ITG Finco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.054.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Intertrust Group B.V., a private company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands, having its seat in Amsterdam, the Netherlands and registered address at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 56528582,

here represented by Mrs Ekaterina DUBLET, private employee, residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs Ekaterina DUBLET, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 as amended and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "ITG Finco (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the granting of all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which the company has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

The company may also contract loans. In addition, the purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at Euro 1,200.-.

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the company for an unlimited duration:

- Ms. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born in Leeuwarden (The Netherlands), on October 31, 1958, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Mr. David SANA, company director, born in Forbach (France), on April 10, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Power

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed.

The above appearing party hereby gives further power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A comparu:

Intertrust Group B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Amsterdam, Pays-Bas, et son adresse à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d' Amsterdam sous le numéro 56528582,

dûment représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Ekaterina DUBLET, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "ITG Finco (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'octroi aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties. Elle peut également contracter des emprunts. De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est -à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de Euros 1.200,-.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pouvoirs

La comparante donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

La comparante donne encore pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 décembre 2013. Relation: RED/2013/2375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014002347/366.

(140001929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Levanter Phoenix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006934/10.

(140006915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Lama's Temple S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 144.804.

Je vous présente ma démission du poste de gérant de la société LAMA'S TEMPLE S.à r.l. (RCS numéro B 144.804) avec effet immédiat.

Belvaux, le 20 décembre 2013.

Zhang Chunju.

Référence de publication: 2014006932/10.

(140007433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Kodama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 145.402.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006925/10.

(140006887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Kryssada S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 11, rue J.P. Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 138.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kryssada Sarl

Signature

Référence de publication: 2014006915/11.

(140007255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

KAMPEN S.A. Société de gestion de Patrimoine Familial en abrégé, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.155.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014006918/15.

(140007055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Kape S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 131.614.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014006919/14.

(140007058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Kedix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 119.693.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006922/10.

(140006926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Incatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 116.075.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de l'ensemble des membres du conseil d'administration pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué pour une durée de six ans, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006897/15.

(140007253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 126.198.

—
Extrait de la résolution prise par le directoire en date du 7 janvier 2014 avec effet au 1^{er} janvier 2014

M. Sebastian KULCZYK a été nommé président du directoire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kulczyk Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014006916/13.

(140007202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

"Kadesh Luxembourg S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.467.

—
Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006917/10.

(140007357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Kedix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 119.693.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006921/10.

(140006843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

LeverageSource S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.624.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006935/10.

(140007578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Jefferies Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 34.758.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JEFFERIES UMBRELLA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014006910/11.

(140006802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

JPMorgan Series II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 39.252.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2013

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a décidé de réélire Messieurs Iain Os Saunders, Jacques Elvinger, Jean Frijns, Berndt May, John Li-How-Cheong et Monsieur Peter Schwicht en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 juillet 2014.

- L'Assemblée a décidé de réélire PriceWaterHouseCoopers en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 juillet 2014.

Au 18 décembre 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Iain OS Saunders (Président du Conseil d'Administration)
- M. Jacques Elvinger
- M. Jean Frijns
- M. Berndt May
- M. John Li-How-Cheong
- M. Peter Schwicht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

JPMorgan Series II Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014006913/26.

(140006726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.184.

Extrait des résolutions des associés du 12 décembre 2013

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu:

- Mme Joanne Fitzgerald demeurant professionnellement au 28 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à la fonction d'administrateur «B» pour la période se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de 2014;

- M. Andrew Wood demeurant professionnellement à 12 Throgmorton Avenue, Londres EC2N 2DL, Royaume-Uni, à la fonction d'administrateur «B» pour la période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014;

- M. Neil Jones demeurant professionnellement à 12 Throgmorton Avenue, Londres EC2N 2DL, Royaume-Uni, à la fonction d'administrateur «B» pour la période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014;

- M. Steven Willingham demeurant professionnellement à 12 Throgmorton Avenue, Londres EC2N 2DL, Royaume-Uni, à la fonction d'administrateur «B» pour la période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014;

- M. Eric Goodwin demeurant professionnellement à 30 The Bond, 30 Hickson Road, NSW 2000 Millers Point, Sydney, Australie à la fonction d'administrateur «A» pour la période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

- M. Paul Hooper demeurant professionnellement à 30 The Bond, 30 Hickson Road, NSW 2000 Millers Point, Sydney, Australie à la fonction d'administrateur «A» pour la période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

Pour Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014006971/28.

(140007392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

LUX GREEN Luxembourg s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Rambrouch, Zone Industrielle Riesenhof.

R.C.S. Luxembourg B 119.832.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006961/9.

(140007012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

LMD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 172.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006953/9.

(140007004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Liosoph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4645 Niedercorn, 141, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 89.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006951/9.

(140007263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Leska S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 21.222.

Le Bilan au 30.06.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006948/10.

(140007351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Signature.